

# **ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DU RPI GRAND-FAILLY / SAINT-JEAN-LES-LONGUYON**



**ANNÉE 2021 - 2022  
DE 3 A 12 ANS**

**ACCUEILS PÉRISCOLAIRES**

**Rue des écoles**

**54260 GRAND-FAILLY**

**Tel : 06.66.55.01.07**

**Mail : [perisco-sjean-gdfailly@francas54.org](mailto:perisco-sjean-gdfailly@francas54.org)**

## HORAIRES DES ACCUEILS

Lundis – Mardis – Jeudis – Vendredi

- De 7h30 à 8h30 à Grand-Failly
- De 11h45 à 13h15 à Saint-Jean-Lès-Longuyon
- De 12h00 à 13h30 à Grand-Failly
- De 16h00 à 18h00 à Grand-Failly

## PUBLIC ACCUEILLI

Les accueils périscolaires sont ouverts aux enfants scolarisés des écoles élémentaires de Grand-Failly et maternelle de Saint-Jean-Lès-Longuyon.

## ÉQUIPE D'ENCADREMENT

L'équipe pédagogique est constituée :

- D'une directrice, JIRKOVSKY Yolande, titulaire BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur)
- D'animatrices titulaires ou en cours de formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)

## LISTE DES SITES D'ACCUEIL

Écoles	Accueils Périscolaires Matin et Soir	Accueils Périscolaires Midi
Ecole maternelle de Grand-Failly	Salle périscolaire de Grand-Failly	Salle périscolaire de Grand-Failly
Ecole élémentaire de Saint-Jean-Lès-Longuyon		Salle périscolaire de Saint-Jean-Lès-Longuyon

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Il est obligatoire de constituer un dossier d'inscription, à remettre à la directrice, aux permanences indiquées au verso.  
**Aucun dossier incomplet ne sera accepté.**

**Dossiers disponibles sur demande auprès de la directrice, ou sur le site [www.t2l-54.fr](http://www.t2l-54.fr) dans la rubrique enfance :**

- Fiche d'inscription annuelle (renseignements famille et enfant)
- Fiche sanitaire (renseignements médicaux)
- Carnet de santé et/ou vaccinations
- Planning d'inscription mensuelle (jours de présence enfant)
- Photo d'identité
- Pièces justificatives à fournir :  
Pour les allocataires CAF : Attestation de droits 2021 où figure le nom de votre enfant avec indication du quotient familial.  
Pour les non allocataires CAF : Attestation de droits CPAM où figure le nom de votre enfant justifiant votre régime + Dernier avis d'imposition sur le revenu ou attestation de droits 2021 MSA.  
**Sans justificatif, le tarif le plus fort sera appliqué.**
- Règlement obligatoire à l'inscription par chèque (à l'ordre des FRANCAS), espèce, virement, CESU.  
Les chèques Emploi Service Universel (CESU) sont acceptés, en format papier et numérique, pour tous les accueils, sauf les midis.

## OBJECTIFS ÉDUCATIFS

- Permettre à l'enfant de découvrir et s'approprier son environnement
- Favoriser la socialisation et permettre à l'enfant d'accéder à une certaine autonomie
- Permettre à l'enfant de développer ses capacités physiques, intellectuelles et affectives
- Permettre à l'enfant de développer son sens de la création et de l'imagination
- Favoriser la participation des enfants

## TARIFS

(en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2021 et susceptibles de changer en cours d'année)

<b>ACCUEILS PERISCOLAIRES - GRAND-FAILLY</b>			<b>Periscolaire matin 1h00</b>	<b>Périscolaire midi</b>	<b>Périscolaire soir 1h00</b>	<b>Périscolaire soir 2h</b>
<b>Enfants scolarisés à GRAND-FAILLY / SAINT-JEAN-LES-LONGUYON</b>	<b>Ressortissants du Régime général</b>	Quotient familial <ou=800€	<b>1,55 €</b>	<b>5,00 €</b>	<b>1,55 €</b>	<b>3,10 €</b>
		Quotient familial > à 800€	<b>1,60 €</b>	<b>5,10 €</b>	<b>1,60 €</b>	<b>3,20 €</b>
	<b>Autres Régimes</b>	Quotient familial <ou=800€	<b>2,00 €</b>	<b>5,70 €</b>	<b>2,00 €</b>	<b>4,00 €</b>
		Quotient familial > à 800€	<b>2,05 €</b>	<b>5,80 €</b>	<b>2,05 €</b>	<b>4,10 €</b>

### Régime général :

- Familles dont les deux parents sont ressortissants du régime général des prestations familiales (dont les artisans, commerçants, professions libérales, les fonctionnaires en poste métropole et les ressortissants du régime minier) même si elles ne perçoivent pas de prestations de la CAF.
- Familles dont les deux parents sont ressortissants de régimes spéciaux, (MSA) sous réserve qu'elles ne perçoivent pas de prestations de leur propre régime et qu'elles perçoivent au moins une prestation de la CAF.
- Dans tous les cas, fournir impérativement une attestation de droits CAF 2021 ou une attestation de droits CPAM où figure(nt) le ou les enfant(s) bénéficiaire(s).

### Autres régimes :

- Familles dont les deux parents sont ressortissants du régime agricole ou de régimes spéciaux qui bénéficient de prestations familiales de leur propre régime.
- Familles dont les deux parents sont ressortissants du régime agricole ou de régimes spéciaux qui ne bénéficient d'aucune prestation (ni de leur propre régime, ni de la CAF).
- Familles dont les deux parents (ou le parent en situation d'isolement) travaillent au Luxembourg ou en Belgique et qui donc n'appartiennent pas au régime général des prestations familiales.  
Cette information figure en haut de l'attestation de la CPAM : code gestion 70.

## PERMANENCES DES INSCRIPTIONS RENTRÉE SCOLAIRE 2021 / 2022

### Salle périscolaire de Grand-Failly

**Jusqu'au 6 juillet 2021 :**

**Lundis de 10h00 à 11h00**

**Mardis de 8h30 à 9h30**

**Du 26 au 27 août 2021 :**

**Jeudi 08h30 à 11h30 – 13h30 à 17h30**

**Vendredi 08h30 à 11h30 – 13h30 à 17h30**

### HORAIRE D'OUVERTURE SECRETARIAT

Le secrétariat, situé au périscolaire de Grand-Failly, est ouvert uniquement en période scolaire

Les lundis de 10h00 à 11h00

Les mardis de 8h30 à 9h30

### INFORMATION

L'organisation pourra être modifiée dans le cadre de la crise sanitaire, en application des décisions gouvernementales.



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction départementale  
de la cohésion sociale

